

N/REF : 24/02/2026 10H27 C:000003 I:02670
V/REF : AC/C40790
V/Email reçu le Mardi 24/02/2026 a 10H27

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BDO
IMMEUBLE : LA BOURDONNAIS -BDO
4, ALLEE SUFFREN
.
35760 ST GREGOIRE

Rennes, le 03 Mars 2026

Référence Marché: 024071-ELT-003

LOCALISATION : 4 ALLEE SUFFREN - MME MEZALI : 06 99 07 37 28
LOGEMENT N° 104167, PORTE N°23, 2° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : DYSFONCTIONNEMENT CHAUDIERE -> SUITE PASSAGE PRESTATAIRE, IL Y AURAIT UN
FAUX CONTACT SUR L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE CE QUI PROVOQUE DES COUPURES

Donneur d'ordre : Mme A. CASAERT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 26/02
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
RECHERCHE DE PANNE
CONSTAT : RIEN A SIGNALER CÔTÉ ÉLECTRIQUE CEPENDANT LA CHAUDIERE A TROP
DE PRESSION ET SE MET EN SÉCURITÉ
FERMETURE DU CACHE DE LA CHAUDIERE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LGESTION Email envoyé le 26/02/26 a 21H57 acasaert@aiguillon.com

BONJOUR, SUITE INTERVENTION DU 26/02, PRÉVOIR INTERVENTION SOCIÉTÉ EN
CHARGE DE LA CHAUDIERE.

25/02 : MSG REP
CL LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 26/02/26 A 21:57 MME A. CASAERT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,50	MOE001-H(s) Electricien Hors BPU	1	46,00	115,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	1	25,00	25,00
TOTAL H.T.				140,00
T.V.A. a 10,00%				14,00
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>154,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.